

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Tombé

N° AS391

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 42

À la deuxième phrase de l'alinéa 99, supprimer le mot :

« ne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la possibilité de fractionner la durée du congé supplémentaire de naissance.